

RÉFÉRENTIEL DE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



« TOUTES COLORATIONS »

DONT COLORATION « RÉSILIENCE ET PRÉVENTION DES RISQUES »

Créer une mission d'intérêt général

en soutien aux populations après un événement majeur



Déploiement de la première « brigade citoyenne SNU » dans le Pas-De-Calais, suite aux intempéries et aux inondations pour venir en aide aux associations et aux habitants sinistrés, novembre 2023, site internet de l'Académie de Lille.



INONDATION



SÉISME



INDUSTRIEL



RUPTURE
DE BARRAGE



TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES



MÉTÉO



GLISSEMENT
DE TERRAIN

MARS 2024

Les éléments évoqués ci-après visent à servir d'appui à des structures souhaitant mobiliser les jeunes de la réserve du Service national universel (SNU) en soutien aux populations après un événement majeur.

I - Mobiliser la réserve du Service national universel (SNU) : généralités



➤ Qu'est-ce que la réserve du SNU ?

- Les volontaires du SNU sont des **jeunes âgés de 15 à 17 ans**, issus de tous horizons, qui **résident sur votre territoire, veulent et peuvent s'engager au service de la nation** : ils forment la réserve du Service national universel. Les volontaires sont préparés à s'engager au cœur des territoires durant le séjour de cohésion (phase 1) et **mobilisables durant l'année qui suit** dans le cadre de la **mission d'intérêt général (MIG)**.

➤ Dans quel(s) cas mobiliser la réserve du SNU ?

- Renfort sur des missions de **solidarité**,
- Renfort sur des missions de **soutien à la population pour un événement majeur dans les territoires** (catastrophe naturelle, processus d'évacuation, vague de froid ou de canicule, rupture de l'alimentation en eau potable, accident collectif, etc.).

➤ Des exemples de MIG :

- Participation à la remise en état des cheminements au sein de la commune, aide à l'accueil ou au recensement des populations sinistrées au sein d'un centre d'hébergement provisoire, maintien du lien avec les personnes isolées, contribution au soutien moral des sinistrés, participation à la distribution du ravitaillement d'urgence, etc.

➤ Quels sont les points de vigilance et recommandations ?

- Ces missions de solidarité et de soutien à la population doivent être organisées tout en veillant à la **sécurité des jeunes volontaires, priorité absolue**.
- Une **mise en responsabilité réelle du volontaire** en fonction de ses **capacités** et des **besoins de la mission**.
- Les volontaires du SNU peuvent contribuer aux **opérations relevant de la chaîne de soutien** (accueil, information, orientation, ravitaillement, hébergement, etc.).

➤ Quelles structures peuvent mobiliser la réserve du SNU ?

- Les collectivités territoriales,
- Les services de l'État,
- Les associations.

➤ Quel est le cadre de la mission d'intérêt général (MIG) ?

- Un **engagement désintéressé** du volontaire,
- La MIG n'est ni un stage, ni une formation
- Le volontaire est **encadré par un tuteur** désigné par la structure d'accueil
- Dans le cadre général, la MIG dure **84 heures** organisées de manière ponctuelle ou régulière.
- Si la structure d'accueil propose une **MIG inférieure à 84 heures**, le jeune volontaire pourra effectuer une MIG complémentaire dans une autre structure.
- **La MIG peut se composer d'un temps de formation, de sensibilisation, de préparation, d'action** (en plusieurs séquences), **de prévention auprès de la population ou des scolaires** (y compris au sein des établissements dont sont issus les jeunes).
- **Ces modalités peuvent être aménagées en fonction de l'urgence** de la situation (intervention resserrée sur plusieurs jours ou fractionnée sur plusieurs semaines) ...
... **mais dans un cadre à respecter** : 35 heures maximum sur 5 jours, entre 6 heures et 22 heures.

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse

Délégation générale au
Service national universel

110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

snu.gouv.fr

#SNUjemengage

